SEULS SONT HOMOLOGUÉS LES CHAMPIONNATS RÉFÉRENCÉS CI-DESSOUS

(LES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX N'EN FONT PAS PARTIE POUR DES RAISONS D'HOMOGÉNÉITÉ DANS L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS ET DES FORMATS DE JEU).

SCOLAIRE			
1 championnat = 1 homologation	Championnats de France par Equipes		
Phases Académiques (régionales)	Création de l'homologation	Intervention ligue ?	Feuilles de match (Fdm)
Etablissement & Excellence COLLEGES	Le formulaire de demande d'homologation est renseigné et envoyé par la DRUNSS à la ligue; la ligue l'homologue en tant qu'Epreuves Transmet les n° d'h	Creation nomologation	Aucune Fdm n'est envoyée aux ligues. Les DRUNSS doivent envoyer toutes leurs Fdm au fur et à mesure à l'UNSS auprès du déléguée technique Anne Fayd'herbe: anne.faydherbe@unss.org (portant le n° d'homologation° licences FFT et les scores remplis correctement). Si une ligue reçoit une Fdm UNSS elle doit la renvoyer à la DRUNSS.
Etablissement & Excellence LYCEES		Transmet les n° d'homologation	
Phases Inter Académiques et Phases Finales des COLLEGES et LYCEES	PAR LA FFT L'UNSS remplit le formulaire et le retourne à la FFT. La FFT lui transmet les n° d'homologation attribués.	NON	





DRUNSS : ce sont les directions régionales de l'UNSS